

Compte rendu du Séminaire du 21 novembre 2003

Le séminaire organisé le 21 novembre avait pour but d'organiser une réflexion collective associant l'ensemble des acteurs du bassin versant de la vallée de l'Oudon. L'objectif poursuivi consistait à faire émerger des propositions quant à l'évolution du rôle de la Commission Locale de l'Eau maintenant que le SAGE est approuvé.

Cette réunion a été préparé en deux temps :

- ✓ un entretien préalable avec l'animatrice et le président de la CLE afin de cadrer la démarche,
- ✓ trois réunion successives avec des groupes témoins comprenant les membres du bureau de la CLE, les partenaires financiers de la CLE et des maîtres d'ouvrage.

Au cours de cette réunion, certains thèmes de travail ont pu être identifiés et ce sont ces thèmes qui ont été retenus pour l'organisation de la réunion du 21 novembre. Ces thèmes ont été les suivants :

- ✓ l'évaluation et l'actualisation du SAGE
- ✓ le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues par le SAGE
- ✓ l'appui aux maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions, organisation de la concertation et de la coordination
- ✓ la communication, sensibilisation, animation
- ✓ la réalisation d'études communes
- ✓ le conseil aux acteurs du bassin, avis et interprétation du SAGE

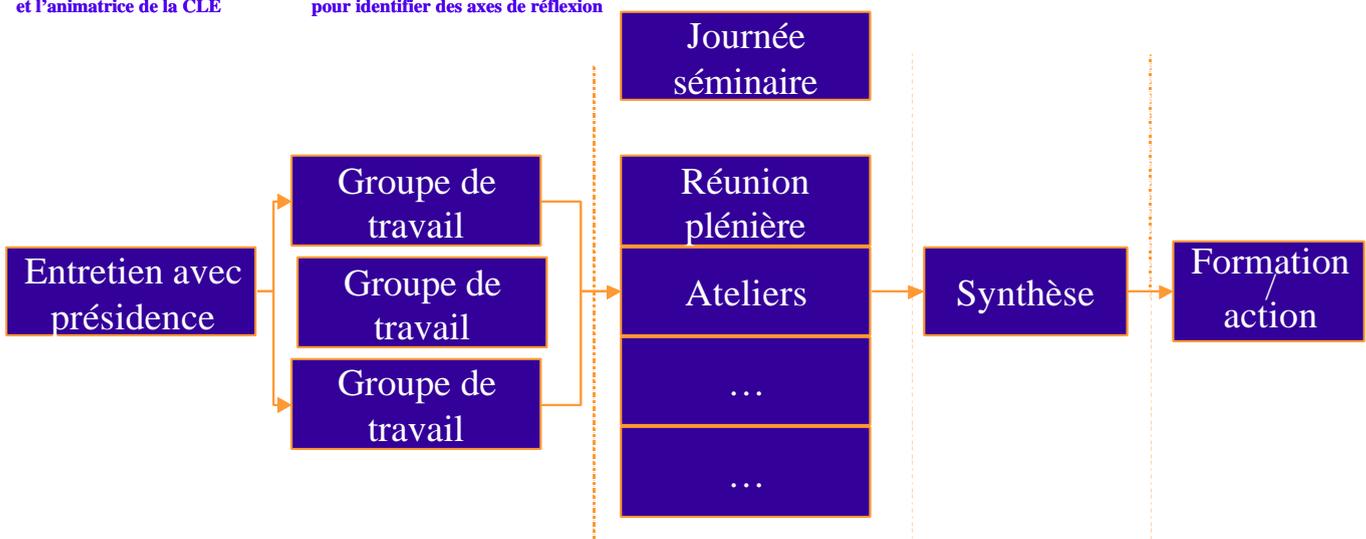
Étape 1 : Cadrage avec le président et l'animatrice de la CLE

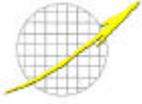
Étape 2 : réunir des groupes témoins pour identifier des axes de réflexion

Étape 3 : réunir les acteurs et formuler des propositions

Étape 4 : rédiger une synthèse

Étape 5 : préparer la mise en œuvre





CLE de l'Oudon

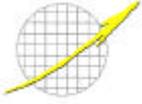
Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

La réunion du 21 novembre a permis de réunir plus de 80 personnes réunissant des élus locaux (maires, présidents de structures intercommunales...), des associations, des organismes socioprofessionnels, des services de l'Etat, des partenaires financiers (Agence de l'eau...).

Afin de permettre à tout les participants d'exprimer son point de vue et de le confronter avec celui des autres, les participants ont été répartis en trois groupes eux-mêmes répartis en sous groupes de travail.

Ce présent compte rendu retrace les positions exprimées par l'ensemble des participants en mettant en évidence les thèmes qui font débat et ceux qui font l'objet d'un relatif consensus.

C'est sur la base de ce compte-rendu que des propositions ont pu être présentées sur les évolutions possibles de la CLE et des conditions à réunir pour assurer ce rôle.



THEME 1 : EVALUATION ET ACTUALISATION DU SAGE

- ✓ **La priorité doit être l'action : avant de modifier le SAGE, il faut se laisser le temps de mettre en œuvre les préconisations retenues.**

La CLE doit centraliser l'ensemble des informations sur ce qui est réalisé sur le bassin versant dans le cadre du SAGE. Elle constitue l'instance privilégiée d'échanges et de concertation pour l'ensemble des structures et institutions présentes sur le bassin versant.

- Elle joue un rôle d'animation qui vise à favoriser et à faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE.

Elle doit faciliter l'accès aux financements des maîtres d'ouvrage et évaluer si ces derniers ne rencontrent pas des difficultés particulières

- ✓ **La CLE peut identifier puis indiquer aux maîtres d'ouvrage les actions les plus faciles à mettre en œuvre.**

Elle peut établir un planning des actions à réaliser et préciser quelles sont les actions les plus faciles à réaliser. Cela simplifierait la tâche des maîtres d'ouvrage et permettrait d'avoir des réalisations à court terme.

La CLE peut indiquer les priorités éventuelles.

- ✓ **La CLE doit rappeler le rôle de chacun**

De nombreux organismes interviennent et sont concernés par la mise en œuvre du SAGE. La CLE doit clarifier les responsabilités de chacun et préciser qui fait quoi.

- ✓ **Communiquer**

Informar la population sur les résultats de la qualité de l'eau, les travaux réalisés, bien communiquer lorsque des progrès sont constatés.

Communiquer également sur les mesures simples qui ont été conduites et qui ont des incidences pratiques sur un grand nombre de gens.

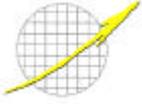
Réaliser des publications : mises au point annuelles à destination des différents acteurs concernés. les publications doivent être ciblées et précises.

- ✓ **Evaluer**

Réalisation de bilans réguliers pour savoir si les actions engagées correspondent bien aux objectifs définis dans le SAGE tel qu'il a été adopté.

Evaluer les actions conduites afin d'apprécier les résultats obtenus, notamment en terme d'impact

Evaluer régulièrement le rapport coût/efficacité des actions entreprises. *Cependant, ceci n'est-il ce pas difficile à effectuer ?*



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

Mettre en place et suivre des indicateurs qui ne soient pas éloignés du terrain. Le système de suivi ne doit pas être une usine de gaz.

Rédiger des synthèses et informer les partenaires sur les résultats et les réalisations

✓ Actualiser le SAGE

Adaptation des préconisations du SAGE au vu des résultats obtenus

Définir les actions correctives, ajuster le programme d'actions et les objectifs poursuivis compte tenu de l'évolution de l'environnement

Eventuellement adapter les programmes d'action aux nouvelles conditions et à l'évolution de la réglementation (exemple : directive cadre)

✓ Rôle juridique de la CLE

La CLE doit centraliser les données réglementaires, suivre les évolutions de la réglementation et pouvoir en tirer les conséquences susceptibles de concerner les différents acteurs du bassin

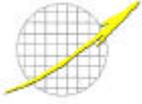
Elle doit être le porte parole des acteurs auprès du législateur (souligner les difficultés de mise en œuvre, proposer des alternatives)

Elle est plus une structure de concertation de recueil d'informations, d'orientation qu'une structure juridique autoritaire

✓ Rôle de surveillance du SAGE

Il ne faut pas mettre en place une structure lourde qui soit redondante avec les structures déjà existantes.

Les divergences portent sur la surveillance et l'avertissement des acteurs en cas de pollution ou de comportements déviants sur le bassin. Est-ce le rôle de la CLE ?



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

THEME 2 :SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRECONISATIONS RETENUES PAR LE SAGE

C'EST LE PRINCIPAL ROLE DE LA CLE

✓ **Les secteurs à suivre**

▪ **Suivi de la qualité de l'eau**

- suivi de la mise en place des périmètres de protection
- Suivi des études de zonage sur le bassin versant
- Suivi des mises aux normes en matière d'assainissement collectif et de rejets industriels

▪ **Gestion quantitative**

- Suivi des recherches en matière de ressources en eau
- Voir quels renforcements en interconnexion des réseaux
 - Renforcement de systèmes d'alerte en cas de pollution accidentelle
 - Gestion de tous les plans d'eau
 - Veiller à l'application des mesures réglementaires sur le bassin

✓ **Classement des actions**

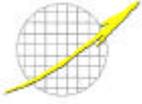
▪ **Définition des priorités/Cohérence des actions**

- Sur tous les projets importants à réaliser, qui décidera des priorités ?
- S'assurer de la cohérence des actions par rapport à la logique de sous-bassin.
 - S'assurer de la cohérence des actions des sous-bassins par rapport à la logique de l'ensemble du bassin versant
 - Piloter la mise en œuvre par rapport au calendrier prévisionnel arrêté par le SAGE

✓ **Méthodes de suivi**

▪ **Assurer la pérennité du suivi**

- Suivre l'application des préconisations du SAGE et voir si elles permettent d'atteindre les objectifs fixés
- Les suivis doivent être quantifiés et comparés d'une année sur l'autre, à la même période et avec la même méthodologie



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

- **Recueil des données**

- **Mise en place de tableaux de bord**

- Suivi des indicateurs définis dans le SAGE, ainsi que d'autres indicateurs dont il conviendra de préciser les méthodes de mesure

- Une réexpertise des indicateurs est nécessaire (pertinence et possibilité de collecte) et doit aboutir à des propositions de nouveaux indicateurs (ex : irrigation) et à des priorités et des harmonisations.

- possibilité de s'appuyer sur un SIG (le SIG permet également de donner un avis)

- **Mise en évidence des domaines où il n'y a pas d'avancées ou des problèmes de mise en œuvre**

- **Coordonner le suivi**

- Savoir qui fait quoi : communication

- Présence d'un animateur

- Définir un responsable pour chaque suivi

- Définir le rôle des intervenants (élus, Etat, associations) dans le suivi

- **Réalisation de bilans (évaluations) réguliers**

- Le maître d'ouvrage responsable de l'action pourrait donner à la CLE un bilan régulier de sa mise en œuvre

- La CLE dispose d'un SIG : possibilité d'émettre un avis sur tous les problèmes liés à l'eau

- **Diffuser, communiquer les résultats**

Il est nécessaire d'adapter les moyens aux missions :

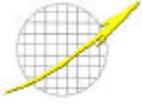
- moyens humains

- moyens financiers

- moyens techniques

- Prévoir un financement

- ✓ **Appui à la gestion des imprévus, médiation, arbitrages essentiels**



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

Des visions
différentes

✓ Rôle d'instruction

La CLE peut jouer un rôle d'instruction de tous les dossiers, d'incitateur et de contrôle pour la bonne application du SAGE.

Cependant, il y a des désaccords sur ce point

La CLE pourrait émettre un avis pour les installations classées soumises à autorisation. *Mais comment ? Le SAGE a-t-il son avis à donner lors d'une demande de permis de construire ?*

✓ Questions en suspens posées par les participants

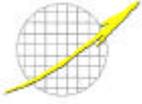
-N'y a-t-il pas trop de services qui se superposent, trop de structures en service ?

Mais seule la CLE représente le bassin de l'Oudon

-Comment inscrire le SAGE dans les POS/PLU ? Les PLU devront-ils se mettre en conformité avec le SAGE ?

-Quelles sont les relations de la CLE avec le SBOS et le SBON ? Quelle structure porteuse pour la CLE : le SBOS ?

-Quelles relations entre les services de l'Etat et la CLE (ex : ouverture ou fermeture de barrages) ?



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

THEME 3 : APPUI AUX MAÎTRES D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS, ORGANISATION DE LA CONCERTATION ET DE LA COORDINATION

✓ Appui sur la prise en compte des préconisations du SAGE dans les projets

-La CLE garante d'une cohérence entre les orientations du SAGE et les projets des maîtres d'ouvrage

-Faire respecter les cahiers des charges

Prendre en compte dans les études préalables les préconisations du SAGE

-Prévoir dans les cahiers de charges une fiche synthétique situant le projet dans le cadre des objectifs du SAGE

-Nécessité d'un cahier des charges précis pour chaque action

✓ Assurer la cohérence des actions

-Coordonner les études et actions menées à l'échelle du bassin versant afin de veiller à la cohérence des programmes d'action

-Coordonner les acteurs (échanger, mettre en relation, favoriser les économies d'échelle)

- La CLE doit être tenue informée en amont des projets

- La CLE doit être tenue informée de l'avancement des projets

-Faciliter la concertation entre les différents acteurs du bassin et les maîtres d'ouvrage afin d'éviter les incohérences dans les initiatives

Difficulté d'harmoniser les intérêts privés et collectifs (irrigation avec des débits d'étagage faibles...) Comment la CLE peut-elle exercer son rôle ?

✓ Conseiller les maîtres d'ouvrage (rôle de conseil et d'aide à la décision)

-Etre à l'écoute de l'ensemble des demandes sur le bassin

-Apporter un soutien technique et juridique aux maîtres d'ouvrage locaux

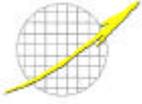
-Appui aux maîtres d'ouvrages confrontés à des difficultés

-Suivi sur le terrain important

-En cas de problème, la CLE peut intervenir pour faciliter la concertation et la coordination

-Organiser des rencontres entre maîtres d'ouvrage impliqués dans des projets semblables (eau potable, assainissement rural, assainissement individuel...)

- Comment adapter les moyens humains et financiers à ces missions ?



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

✓ -Mettre en place des partages d'expériences

-Mettre à disposition des maîtres d'ouvrage des fiches d'information par catégorie de projet (principales informations, liste des personnes ressources)

- Utiliser les travaux élaborés par d'autres

Des visions différentes

Certains préconisent cependant que la CLE remplisse uniquement un rôle d'évaluation, de communication et d'animation, sans intervenir dans l'appui à la maîtrise d'ouvrage

✓ La Communication

-Communication envers les acteurs

- Communication envers le grand public

- Planification des travaux et communication aux acteurs

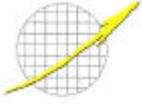
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la communication des projets vers le grand public

✓ Un rôle de médiation ?

Renforcer la collaboration entre organismes (chambres d'agriculture, DDASS, DDAF)

Eviter les doublons avec les structures déjà existantes ou à créer (syndicats)

Rôle du préfet coordinateur, suppression des frontières départementales, voir le bassin en tant qu'entité.



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

THEME 4 : COMMUNICATION, SENSIBILISATION, ANIMATION

✓ La communication

- Organisation et coordination de l'information
- Définition des objectifs et finalité de la communication
- Etablir une communication partagée

Eviter la multiplicité des sources de diffusion de l'information

- Communication nécessaire afin que le SAGE soit connu de tous (collectivités locales, associations, services de l'Etat, riverains...)

En effet, sur le terrain, cette connaissance est loin d'être évidente :

→ Distinguer deux publics :

- communiquer vers le grand public :

Cependant, certains estiment qu'il ne faut pas se disperser auprès du grand public et qu'il faut concentrer les efforts sur les publics cibles du SAGE

-Actions de communication bien ciblées

-Supports d'information distincts selon les publics

-sensibilisation sur la protection de la ressource en eau, sur l'utilisation de l'eau potable (écoles, particuliers, acteurs économiques), sur les bonnes pratiques = rôle pédagogique

→ Faire connaître les réalisations rendues possibles par le SAGE

-Sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs.

-Réalisation de plaquettes (informations concrètes)

-manifestations sur l'eau à l'échelle du bassin,

-articles dans la presse (*Attention à la communication avec la presse, les informations sont parfois traitées de façon catastrophique*)

-informations diffusées dans les bulletins municipaux et intercommunaux, sur l'évolution de la CLE et les travaux réalisés (bulletins municipaux non groupés avec la publicité)

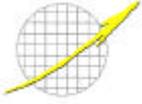
-plaquette imprimée distribuée avec la facture d'eau

-Illustrer des actions locales et concrètes auprès de la population, mettre en valeur des actions particulières pouvant servir d'exemples

-création d'un site internet

-Communiquer lors des foires expos, y avoir un stand

Des visions différentes



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

-Utiliser les relais locaux

-Sensibilisation dans les écoles

-réunions dans les écoles : présenter des exemples concrets (entretien des berges, économie de l'eau potable...) - ex : journée de l'eau, expositions itinérantes

-Sensibilisation des acteurs économiques (agriculteurs...)

-information plus technique pour les professionnels concernés

-Pérenniser la lettre d'informations agricoles de l'Oudon

▪ Communiquer vers les partenaires du SAGE

- Les thèmes de communication

-l'état d'avancement du SAGE

-les résultats et les efforts réalisés en matière d'environnement

-les difficultés rencontrées

-les opérations réalisées ou étant sur le point d'être engagées

-les priorités à mettre en œuvre

-les obligations des acteurs

- les décisions prises

-l'évolution des réglementations

- Les moyens

-Information auprès des conseils municipaux sur l'évolution des réglementations

-Rappeler les obligations et droits des différents acteurs, notamment les maîtres d'ouvrage, collectivités, associations, administrations...

-Réunions régulières (annuelles par exemple)

-réalisation d'un document écrit/synthèse régulier

-Synthèses écrites des travaux à communiquer aux communes, communautés, chambre d'agriculture, syndicats agricoles...

-transmission aux maires d'un document synthétique sur l'évolution de ce qui est lié à l'eau

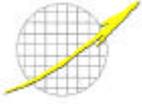
-Intervention de membres de la CLE dans les conseils municipaux afin d'informer les élus des actions de la CLE

-Utiliser Inf'eau Oudon

-Informer sur ce qui est licite et illicite, en termes de qualité de l'eau

Cependant, pour certains, ce n'est pas le rôle de la CLE

**Des visions
différentes**

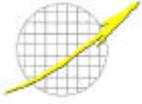


CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

✓ Animation

- Continuité de l'action que mène la CLE aujourd'hui (elle en fait déjà beaucoup)
- Réaliser des actions ponctuelles et ciblées organisées par les services de communication communaux, cantonaux et les associations d'usagers
- Organiser des débats sur les problèmes liés à l'eau (Implication des sociétés de pêche et autres associations)
- Animation en vue de favoriser l'émergence des projets
- Présence d'animateurs auprès des communes, communautés de communes...et contact direct avec la population
- Déblocage de moyens financiers pour l'animation (présence d'animateurs sur le terrain)
- Organisation de réunions sur le fonctionnement de la CLE (*attention à la multiplication des réunions*)
- Nécessaire assiduité des personnes invitées aux réunions
- Réunions publiques décentralisées au niveau des communauté de communes, syndicats...
- Réunions publiques décentralisées auprès de la populations, des écoles et des agriculteurs
- Faire travailler les commissions sur le terrain



THEME 5 : REALISATION D'ETUDES COMMUNES

✓ Des études ayant déjà été réalisées, faut-il donner la priorité à l'action ?

-De nombreuses études communes ont été réalisées ; Il faut, avant de passer à d'autres études, mettre en œuvre les actions définies dans les études avec un planning, des coûts, des acteurs...

-Pas de besoins immédiats en études, les évaluations feront apparaître les éventuels besoins

-La réalisation d'études ponctuelles est suffisante

Si réaliser des études n'est pas le rôle principal de la CLE, elle est néanmoins légitime pour conduire des études d'envergure indispensables à l'échelle du bassin

-Suivi des actions et de leurs conséquences

-Obtention des financements pour la réalisation des actions

-Assurer les moyens financiers pour la réalisation des différents projets

-Simplifier les procédures administratives pour limiter les freins à l'action

-Suivre les réalisations avec des indicateurs permanents et réagir si nécessaire

-Pilotage de groupes de travail (élaboration du cahier des charges, suivi...)

✓ Veiller à la cohérence et l'harmonisation des études

-Des études communes nécessaires

-Veiller à l'harmonisation des études entre les deux bassins Nord et sud

-Déterminer sur l' ensemble du bassin les méthodes de suivi, fiables et pérennes des objectifs du SAGE

-Nécessité d'une validation des études générales sur des sujets donnés par les organismes en amont et aval.

-Examiner la cohérence des travaux en amont avec leurs conséquences sur l'aval

-La CLE doit mener des études à l'échelle du bassin versant pour favoriser les synergies du bassin

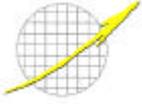
- Un rôle de coordination (des structures syndicales...)

-Être vigilant sur les propositions d'études et leurs éventuelles contradictions avec les différents paramètres du SAGE (qualité et quantité d'eau, intérêts privés...)

- Encourager la réalisation d'études par sous-bassins

-Réunir les acteurs dans des groupes de travail afin de définir des méthodes communes et des financements sur des thèmes communs.

Des visions différentes



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

-La CLE doit être informée des projets de réalisation d'études (afin d'éviter les doublons, de mutualiser les expériences et favoriser le travail en réseau)

-Information sur internet

-Moyens financiers et humains (stables ou ponctuels) à prévoir

✓ Des études à vocation d'intérêt général

-Des études utiles pour tous les acteurs (particuliers, agriculteurs, industriels, pêcheurs...)

-Conditions de pertinence des études :

avoir une vocation d'intérêt général

émaner des syndicats de base

avoir un objet concret et réalisable

-Thèmes possibles :

les inondations, la qualité de l'eau, la nature et les origines des pollutions

-Une structure porteuse possible : le nouveau syndicat mixte du bassin Oudon

-Proximité du terrain nécessaire (contacts avec les représentants des petites communes)

✓ La CLE chargée de la maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage des études ? Des conceptions différentes

-« Susciter la réalisation d'études mais laisser la maîtrise d'œuvre aux différentes structures »

Versus

-« La CLE peut être maître d'œuvre des études pour assurer leur cohérence »

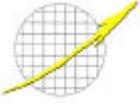
-« La CLE peut avoir la maîtrise d'ouvrage des études effectuées sur le bassin versant »

Mais il faut dans tous les cas informer l'ensemble des acteurs sur l'avancement des études et éventuellement des avis de la CLE sur celles-ci.

✓ Centralisation, mise à disposition et communication des études

- Stockage et mise à disposition des études à la CLE

**Des visions
différentes**

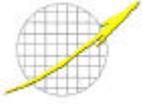


CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

- Communication des études et des actions pilotes vers l'ensemble des partenaires du bassin
- Diffusion des études avec un objectif pédagogique

La CLE pourrait aussi regarder ce qui se passe sur d'autres territoires.



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

THEME 6 : CONSEIL AUX ACTEURS DU BASSIN, AVIS ET INTERPRETATION DU SAGE

✓ Un rôle de coordination des acteurs et de mise en cohérence

- Une politique de bassin versant
- Mettre en cohérence **assez rapidement** la politique applicable aux inondations par le biais de la nouvelle structure (SYMBOLI) avec les préconisations/ obligations mises en exergue par la CLE
- Clarifier le champ de compétences des structures intervenantes (syndicats par rapport au SYMBOLI)
- La CLE peut donner des avis afin d'assurer la cohérence des actions
- Rôle fédérateur, de médiation pédagogique
- Mise en relation des acteurs avec les structures de conseil existant
- Recensement et mise à disposition des études et travaux déjà réalisés

- Les structures concernées et porteuses doivent pour cela transmettre les informations à la CLE
- Synchronisation avec les services de l'Etat nécessaire

✓ Rôle auprès des SIAEP

- Grand rôle à jouer en matière de quantité et qualité d'eaux brutes, notamment auprès des SIAEP
- Revaloriser le rôle des SIAEP dans une politique de recherche de qualité des eaux

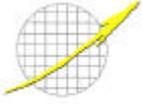
✓ Gérer les trois enjeux du SAGE sans exclure un des objectifs

- Renforcement des actions sur la partie non domaniale

✓ Veiller à la mise en application des préconisations du SAGE

✓ La CLE garante de la qualité

- La CLE garante de la bonne exécution des actions
- Rôle de service qualité des actions menées



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

- ✓ Rôle d'alerte
- ✓ Rôle d'incitateur au moment de la mise en œuvre des projets
- ✓ Rôle de conseil et d'émetteur d'avis : les conceptions diffèrent
 - Interprétation stricte du SAGE

-Interprétation du SAGE en cas de conflits d'intérêt entre différents objectifs, sur demande

-L'interprétation du SAGE doit se limiter à l'explication de sa rédaction

-Le rôle de la CLE n'est pas de se substituer aux administrations en ce qui concerne les avis

Créer des groupes restreints pour répondre aux besoins d'interprétation

Rôle de consultant en cas de litige : trouver un chef de file pour l'interprétation des règlements

La CLE ne dispose d'aucune ressource pour être un véritable appui aux acteurs du bassin

Versus

Des visions différentes

- La CLE émettrice d'avis et conseils

-Validation par la CLE des projets et programmes d'actions afin d'assurer leur cohérence et de leur donner du poids

-La CLE a un rôle quant aux choix à faire et au suivi des décisions

-Les syndicats et collectivités locales doivent informer systématiquement la CLE afin qu'elle émette un avis

-Nécessité d'obtenir les moyens humains et techniques appropriés (mise à disposition éventuelle de moyens par les services de l'Etat)

Mais : Risque de lourdeur administrative et de perte de temps

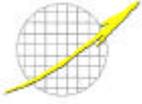
- La CLE peut donner son avis sur les grands projets

La CLE : arbitre entre l'économique et l'environnement

Les outils à mettre en place

-Réalisation d'un guide à destination des maires pour une bonne prise en compte du SAGE

-Mise en place d'un document-conseil pour l'élaboration des PLU



CLE de l'Oudon

Réflexion sur l'évolution du rôle de la CLE lors de la mise en œuvre du SAGE

- Mise en place d'un plan de suivi des avis, projets et actions des acteurs locaux impliqués dans la réalisation du SAGE
- Poursuivre la concertation